

CONDITIONS GENERALES FOX- PRESTATION DE SERVICES

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives de **FOX** (fun outdoor experience), ci-après dénommé « le Prestataire », dont le siège social est situé sis **rue de Loyers 25 à 5340 Mozet**, référencé à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise **BE0829.583.392** de son Client, à l'occasion de toutes les prestations effectuées par **FOX** (fun outdoor experience).

En acceptant le devis, contrat ou tout commencement de prestation, le Client reconnaît expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales, en avoir pris connaissance, les avoir comprises et les avoir acceptées sans réserve.

Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit exprès peuvent modifier l'application des présentes conditions générales. En cas de contrariété entre les conditions générales du Client et celles de **FOX** (fun outdoor experience), il est convenu que seules ces dernières prévaudront.

2. Objet du contrat

Les présentes Conditions générales régissent la mise à disposition de trottinettes électriques tout-terrain et du matériel associé, dans le cadre de randonnées guidées assurées par le Prestataire au profit du Client.

3. Offres - Validité et engagement

Sauf stipulation contraire et écrite, le délai de validité des offres est de 14 jrs à dater de leur émission ; les présentes conditions générales sont présumées acceptées endéans ce délai, sauf contestation explicite du Client. Passé le délai de validité, l'offre est réputée caduque.

Le Client qui souhaite faire appel à ses services est invité à retourner les documents datés et signés, avec mention « bon pour accord » à l'adresse mail suivante : info@funoutdoorexperience.be. A défaut, le Prestataire est en droit de suspendre le commencement de ses prestations. L'acceptation sous quelle que forme que ce soit (courriel, engagement verbal, ...) constitue toutefois un engagement ferme et définitif du Client.

Le Client réserve via le site du Prestataire www.funoutdoorexperience.be, complète les informations demandées et vérifie sa commande. Le Prestataire adresse au Client un récapitulatif électronique comprenant le détail des services, leur prix et la date d'exécution.

Les prestations de service comprennent exclusivement les prestations telles que décrites dans le document support de l'offre ou le contrat éventuel et, le cas échéant, les modifications et addenda expressément convenus par écrit entre les parties à une date ultérieure. A ce titre, les modifications apportées par le Client ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons confirmées par écrit.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre, refuser ou annuler une commande en cas de données erronées/incomplètes ou de litige relatif à une commande antérieure.

Toute réservation ne sera confirmée qu'après réception du paiement intégral de la prestation. Le Client doit payer dans un délai de 3 jours ouvrable à compter de l'envoi du récapitulatif des prestations et, en tout état de cause, au plus tard 48 heures avant la date d'exécution. Le prestataire se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute réservation pour laquelle aucun acompte ou paiement complet n'a été reçu dans le délai prévu.

En ce qui concerne une réservation faite par un Client professionnel, un acompte de 30 pourcents doit être donné à la réservation. Une facture sera ensuite envoyée avec le montant restant à payer.

En confirmant sa réservation, le Client certifie être apte à participer à la randonnée et à utiliser le matériel conformément à sa destination et en bon père de famille. Il s'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de toute substance pouvant altérer sa vigilance. En cas de suspicion ou de constat d'un état inadapté, le Prestataire se réserve le droit de refuser la participation et d'annuler la prestation, sans remboursement.

4. Droit de rétractation

Le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours calendrier pour se rétracter de sa commande si celle-ci a été réalisée hors établissement ou à distance, sans avoir à motiver sa décision. Le délai prend cours à dater de la confirmation de la commande (prestation).

Endéans ce délai, le Client doit en avertir l'entreprise de manière non ambiguë soit par mail à l'adresse suivante : info@funoutdoorexperience.be , soit par courrier écrit adressé au siège social rue de Loyers 25 à 5340 Mozet. Le cas échéant, les frais de renvoi restent à sa charge.

Le Client ne bénéficie toutefois pas du droit de rétractation dans les cas suivants (article VI.53 du Code de droit économique) :

- Les biens confectionnés à partir des spécifications du Client ou nettement personnalisés ;
- Dans le cas où le service a été pleinement exécuté et que son exécution a commencé avec son accord exprès avant l'expiration du délai de rétractation et qu'il a reconnu perdre son droit de rétractation une fois que le contrat aura été entièrement exécuté par l'entreprise.

5. Délais et lieux

En cas de force majeure (sans que cette liste ne soit limitative : grèves, lock-out, intempéries, tempêtes, incendies, inondations, guerres, bugs ou virus informatiques, incidents d'ordre technique, retards du fournisseur, pénurie de main-d'œuvre, maladie, crise sanitaire, etc.) ou de circonstances imprévues (toute circonstance raisonnablement imprévisible lors du dépôt de l'offre et qui rendrait l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre, au-delà des prévisions normales), les délais d'exécution sont suspendus jusqu'à ce que le cas de force majeure ou la circonstance imprévue prenne fin. Si celle-ci ne cesse pas, elle fonde les parties à demander la révision ou la résiliation du contrat.

Dans ces cas, la prestation est reportée à une date ultérieure convenue d'un commun accord. Ce report ne donne droit à aucune indemnisation, ni résolution du contrat, ni dommages et intérêts.

En cas de conditions météorologiques susceptibles de compromettre la sécurité des personnes ou la bonne exécution de la prestation, notamment en cas de prévisions de fortes précipitations (par exemple un risque de pluie égal ou supérieur à 50 % selon les données de l'Institut Royal Météorologique ou tout autre service météorologique fiable), le Prestataire se réserve le droit de reporter la prestation.

Le report devra être effectué dans un délai raisonnable et en concertation avec le Client, sans frais supplémentaires pour celui-ci. Le Prestataire s'engage à proposer une nouvelle date dans les meilleurs délais. Ce report ne donne droit à aucune indemnisation, ni résolution du contrat, ni dommages et intérêts

Dans tous les cas, les délais d'exécution seront suspendus de plein droit et sans notification préalable nécessaire si les conditions de paiement ne sont pas respectées.

Le Client est informé qu'en cas d'inexécution, d'exécution partielle ou incomplète de ses obligations (par exemple, non-paiement des prestations ou des acomptes convenus), le Prestataire est en droit de suspendre ou de différer l'exécution de ses prestations jusqu'à ce que le Client ait régularisé sa situation. S'il est dans ce cas, le Prestataire en informera par email le Client afin qu'il puisse satisfaire à ses obligations endéans le délai spécifié.

Le lieu de départ de la randonnée se situe rue de loyers 25 à 5340 Mozet

6. Obligations des parties

FOX (fun outdoor experience) et le Client veilleront chacun à leur intérêts réciproques et agiront loyalement et de bonne foi.

Les obligations auxquelles s'engage sont qualifiées d'obligations de moyens au sens de l'article 5.72 du Code civil. FOX (fun outdoor experience) exécute les prestations qui lui sont confiées en toute indépendance. FOX (fun outdoor experience) s'engage à respecter les normes propres à sa profession et à fournir ses prestations en accord avec les différentes législations en vigueur. Sous réserve que la présente clause ne vide une obligation essentielle de sa substance, la responsabilité de FOX (fun outdoor experience) ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en cas de faute commise dans l'exécution de ses prestations, sauf cas de faute lourde ou de faute intentionnelle (dol). En tout état de cause, les conséquences de sa responsabilité se limitent aux dommages directs subis par le Client, pour un montant maximum équivalant à 250 euros

Le prestataire ne fournit aucune couverture à son Client pour les dommages subis à la trottinette et n'est pas responsable des dommages, casse, vol et dommages à des tiers ou au Client. **Le matériel endommagé sera facturé au Client sur base de l'annexe n°1** concernant les frais facturables en cas de casse ou de détérioration, de perte, de vol de la trottinette ou de ses accessoires. FOX (fun outdoor experience) ne sera pas responsable en cas d'accident sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part.

Comme l'article 6.3 - § 1 du Livre VI du nouveau Code Civil les y autorise, les Parties conviennent expressément que, dans le cadre des présentes conditions générales, les dispositions légales en matière de responsabilité civile extracontractuelle ne seront pas applicables entre elles, que ce soit dans un cadre amiable (transaction, accord, médiation, arbitrage...) ou judiciaire.

Il est interdit au Client d'intervenir sur le matériel en cas de panne : seul le Prestataire est habilité à effectuer les réparations nécessaires.

Le Client s'engage à respecter les consignes du Prestataire et à utiliser le matériel avec prudence et en bon père de famille, notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive:

1. circuler prudemment et conformément au Code de la route ;
2. éviter toute dégradation, accident, perte ou vol ;
3. respecter les limites d'utilisation, notamment la charge maximale.

Le Client utilise le matériel sous sa propre responsabilité. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'usage non conforme. Si le Client enfreint les lois et règlements, le Prestataire ne peut en être tenu responsable.

Le Prestataire n'est pas responsable en cas de communication de données erronées par le client, ou en cas de commande effectuée en son nom par une tierce personne.

Toute violation des obligations du Client engage sa responsabilité envers le Prestataire et les tiers.

Le Prestataire se réserve le droit d'adapter le parcours initialement prévu en fonction des conditions rencontrées sur le terrain, notamment pour des raisons de sécurité, d'accessibilité, de conditions météorologiques ou de toute autre contrainte indépendante de sa volonté.

Ces ajustements seront réalisés dans l'intérêt du bon déroulement de la prestation et de la sécurité des participants, sans altérer de manière substantielle la nature générale de la prestation convenue. Le Prestataire s'efforcera, dans la mesure du possible, d'en informer le Client préalablement ou dans les meilleurs délais.

7. Résiliation-résolution-annulation aux torts d'un cocontractant

En cas de résiliation-résolution du contrat aux torts d'un cocontractant, il sera dû à l'autre une indemnité forfaitaire de 30% du prix total sans préjudice du paiement des prestations déjà exécutées pour lesquelles il n'existe aucun motif raisonnable de contestation.

En cas d'annulation d'une réservation d'un Client professionnel, le Prestataire se réserve le droit de garder l'acompte à titre de manque à gagner.

En cas d'annulation d'une réservation faite par un Client consommateur, le Prestataire se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% du montant total de la réservation à titre de manque à gagner, sous réserve du droit de rétractation. Le Client consommateur peut réclamer le bénéfice de cette clause en cas d'annulation de la réservation de notre part, sous réserve de ce qui est prévu dans les présentes conditions.

8. Prix et modalités de paiement

Les prix des services sont indiqués sur www.funoutdoorexperience.be, en euros, TVA comprise. Nos prix ne sont en principe pas révisables, mais nous pourrions toutefois répercuter sur ceux-ci les modifications du taux de la T.V.A. intervenant avant la date de la prestation.

Les Parties assujetties à la TVA conviennent que les factures et documents assimilés émis dans le cadre du présent contrat seront établis dans un format électronique structuré, conforme aux normes européennes. Le Client assujetti s'engage à disposer des moyens techniques nécessaires pour recevoir, lire, traiter et conserver les factures électroniques structurées émises dans le cadre du présent contrat. Le manque de compatibilité technique ou d'équipement ne pourra en aucun cas justifier un refus de réception, une remise en cause de la validité ou un retard de paiement des factures émises.

Les factures sont payables au plus tard à date d'échéance mentionnée sur celles-ci. A défaut de précision, elles sont payables dans les 15 jours calendriers suivant leur émission.

Tout retard de paiement produira :

Concernant le Client professionnel, de plein droit et sans mise en demeure :

- Un intérêt conventionnel au taux légal majoré de 2 points de pourcentage, chaque mois entamé étant intégralement dû ;
- Une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du montant resté impayé avec un minimum de 50-€ par facture ;
- Des frais de recouvrement extrajudiciaire à raison de 25 euros TTC lors de l'envoi d'un courrier rappel de paiement (premier ou second rappel) et de 50 euros TTC lors de l'envoi d'une mise en demeure par recommandé avec accusé de réception.

Concernant le Client consommateur, un intérêt moratoire conventionnel calculé au taux d'intérêt légal applicable majoré de 2 points de pourcentage et une indemnité forfaitaire fixée en fonction de la hauteur du montant resté impayé, à savoir :

- 20 EUR si le solde dû est inférieur ou égal à 150 EUR ;
- 30 EUR majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde dû se situe entre 150,01 EUR et 500 EUR ;
- 65 EUR majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2 000 EUR, si le solde dû est supérieur à 500 EUR.

Le premier rappel est gratuit. Des frais de recouvrement extra-judiciaire seront facturés au Client, à partir du deuxième rappel, à raison de 7,50 euros par courrier, majorés des frais postaux.

Sauf disposition particulière, le consommateur tel que défini par l'article I.1, 2°, du code de droit économique peut exiger le bénéfice de l'application des indemnités et intérêts dans la mesure et les conditions fixées par la présente clause, en cas d'inexécution de nos obligations.

Toute réclamation doit être émise par courrier recommandé adressé au siège de dans les 8 jours francs à dater de la réception de la facture. A défaut, la facture sera présumée acceptée par le Client.

9. Théorie de l'imprévision

Conformément à l'article 5.74 du Code civil, si une des Parties souhaite demander la renégociation du contrat en vue de l'adapter ou d'y mettre fin à la suite d'un changement de circonstances, la période de négociation sera limitée à 8 jours calendrier à dater de la notification à l'autre partie du changement de circonstances et de la volonté de renégocier le contrat.

10. Modifications

Toute modification aux prestations initialement convenues devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par toutes les parties.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les conditions applicables aux prestations sont celles ayant été acceptées à la signature du document support de l'offre.

Toute difficulté supplémentaire donnant lieu à un surcoût de travail de notre part, causé par une quelconque circonstance étrangère à notre organisme, de même que toutes modifications demandées par le Client, donnent lieu à la rédaction préalable d'un écrit signé par l'ensemble des parties et à une facturation complémentaire sur base de notre tarif en vigueur à ce moment.

11. Mise à disposition et restitution du matériel

La mise à disposition du matériel, sa prise en charge et le départ de la randonnée ont lieu sis **rue de Loyers 25 à 5340 Mozet.**

Le Client prend le matériel en bon état de fonctionnement, propre et avec batterie chargée. L'état est vérifié en présence du Client, qui peut formuler ses observations par écrit. La restitution s'effectue à l'issue de la randonnée, au même endroit que le départ.

12. Droit à l'image

Le Client autorise le Prestataire à reproduire et à utiliser son image pour les finalités suivantes :

Réseau sociaux et site internet dans un but publicitaire.

En outre, le Client autorise expressément le Prestataire à reproduire et exploiter son image pour la promotion générale de ses activités auprès du grand public.

Aux fins exposées ci-avant, le Prestataire est autorisé à fixer et reproduire l'image du Client sur les supports limitativement énumérés ci-après :

Affiches publicitaires, flyers de présentation, Facebook, Instagram

La présente cession de droits est consentie pour une durée illimitée.

La présente cession de droits est consentie pour le monde entier.

Les Parties reconnaissent que la présente cession de droits est effectuée à titre gratuit et qu'elle ne donnera droit à aucune rémunération du Client par le Prestataire.

En cas de refus de cession du droit à l'image, le Client se doit de prévenir le Prestataire avant le commencement de la prestation. Le Prestataire s'engagera donc à ne pas poster sur les réseaux de photographies/vidéographies d'un Client qui s'y serait opposé.

13. Déclaration vie privée - Données à caractère personnel

Le Client est informé que des données personnelles le concernant sont traitées. Ces données sont : nom, prénom, adresse, téléphone et mail.

Elles sont strictement confidentielles et sont traitées à des fins comptables et de bonne gestion du contrat ainsi que de son dossier dans le cadre de la fourniture de biens et/ou de services suivants : Balades guidées en trottinettes électrique tout-terrain.

Le Client est informé que s'il ne nous fournit pas les données exactes, cela peut dans certains cas entraver le bon déroulement du processus d'exécution du contrat. Si les données nous ont été fournies de manière incorrecte ou inexacte, nous ne pouvons en aucun cas en être tenus responsables.

Les données à caractère personnel communiquées par le Client sont gérées par le responsable de traitement des données dont l'identité est Vermeyen François (gérant de FOX).

Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat ainsi que pendant 1 mois suivant le terme du contrat. Une fois arrivées au terme du délai, les données comptables et/ou légales sont archivées et les autres données sont effacées.

Conformément au règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ainsi que conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (M.B. 05/09/2018), le client dispose de droits à l'égard de ses données : le droit d'information ; le droit d'accès aux données conservées et le droit d'en obtenir copie ; le droit de rectification en cas d'erreur ; dans certaines circonstances, le droit d'effacement et le droit à la limitation du traitement des données ; le droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins étrangères à celles de la bonne gestion de son dossier, le cas échéant ; le droit à la portabilité de ses données.

Pour toutes questions y relatives, le Client peut contacter le responsable du traitement de vos données. Il s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées et raisonnables permettant d'assurer la protection des données du Client. Il s'engage à cet égard à une obligation de moyen.

Le Client, s'il estime avoir été lésé dans le cadre de la protection de ses données à caractère personnel, peut contacter l'autorité de contrôle : Autorité de protection des données - rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles - ☎ +32 (0)2 274 48 00 - 📠 +32 (0)2 274 48 35 - ✉ contact@apd-gba.be - <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/contact>.

14. Incessibilité

Les contrats convenus entre parties (conditions spécifiques et générales ou autres conventions), ainsi que les droits et obligations qui en découlent sont incessibles, à quelque titre et pour quelque finalité que ce soient, sans l'accord exprès préalable écrit de l'autre partie.

15. Clause salvatrice

L'invalidité, la non-applicabilité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans l'un des contrats convenus entre parties n'entraîne aucunement l'invalidité ou la nullité des autres dispositions au contrat. L'ensemble des clauses reste intégralement valable.

16. Litiges

Sauf poursuites en paiement, les parties s'engagent à tenter de résoudre par voie de médiation ou de conciliation tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention. Celle-ci débutera au plus tard le 15ème jour franc qui suit la demande de médiation ou de conciliation notifiée par l'une des parties à l'autre partie. Sauf accord exprès des parties en sens contraire, la durée de la médiation ou de la conciliation ne peut excéder 30 jours francs. Une fois passé ce délai, les parties seront à nouveau libres d'introduire leur litige devant les cours et tribunaux.

Sauf disposition impérative ou d'ordre public en sens contraire venant supplanter la présente clause, en cas de contestation entre parties ou de poursuites en paiement, sont seuls compétents les tribunaux dont dépend le siège social du Prestataire.

Le droit applicable est le droit belge, en langue française.

Les parties acceptent, dans le cadre de leurs relations, les moyens de preuve électroniques (par exemple : l'email, les backups informatiques, ...).

Annexe n°1

Frais facturables en cas de casse ou de détérioration, de perte, de vol de la trottinette ou de ses accessoires :

- Trottinette complète ZOSH MOUNTAIN : 4.750,00EUROS
- Roue complète non motorisée : 192,00EUROS
- Roue complète motorisée 750W : 660,00EUROS
- Pneu ZOSH avec bande kevlar : 48,00EUROS
- Chambre à air : 60,00EUROS
- Kit disque Magura 180 + plaquette 4 piston : 85,00EUROS
- Guidon : 60,00EUROS
- Potence de guidon : 70,00EUROS
- Paire de poignées V2 : 54,00EUROS
- Plaquette de frein Magura sport (2pcs) : 58EUROS
- Levier de frein Magura MT Trail : 69EUROS
- Béquille ZOSH mountain : 36EUROS
- Gâchette d'accélérateur : 60,00EUROS
- Contrôleur de roue : 180,00EUROS
- Display et support : 90,00EUROS
- Batterie complète 35A: 1980,00EUROS
- Fourche suspendue avant : 420,00EUROS
- Amortisseur arrière : 216,00EUROS
- Garde boue avant : 78,00EUROS
- Garde boue arrière + support: 172,00EUROS

Les prix s'entendent TVAC.

Le client déclare avoir pris connaissance de ce barème et s'engage à verser l'indemnité préétablie à première demande du Prestataire. Ces montants sont présentés à titres indicatifs et peuvent varier en fonction des disponibilités sur le marché.